

Conditions générales pour tous les hébergements de jeunesse Hopper de *Scouts en Gidsen Vlaanderen* Asbl

- Les conditions de séjour particulières de chaque lieu d'hébergement sont reprises dans le règlement d'ordre intérieur. Ces conditions particulières font partie intégrante du contrat, avec la liste des tarifs et les conditions générales.
- Tarifs & Réservations**
 - ✓ Le tarif confirmé au moment de la réservation est valable sous réserve de modification tarifaire par rapport à l'année où le séjour aura lieu.
 - ✓ Les tarifs puissent être modifié 2 fois par an : au mois de décembre de l'année précédant l'année du séjour pour la période de janvier jusqu'à août, et au mois de juin de l'année du séjour pour la période de septembre jusqu'à décembre. Ceci se passe à base de l'indice de consommation du mois précédant le moment de modification (respectivement novembre et mai).
 - ✓ Le tarif inclue la consommation d'énergie raisonnable. La consommation d'énergie exceptionnelle, ou consommation à cause d'appareils externes, sera à charge supplémentaire.
 - ✓ Des tarifs avantageux sont fixés chaque année pour les activités de jeunesse.
 - ✓ Si le responsable du centre d'hébergement constate que le groupe ne satisfait pas aux conditions pour bénéficier de ce tarif avantageux, ce tarif sera adapté.
- Pour chaque séjour, un nombre minimal de participants sera comptabilisé conformément à ce qui sera convenu dans le contrat. Au plus tard 14 jours avant le début du séjour, le nombre exact de participants sera communiqué pour les repas et les nuitées. Les nuitées et/ou repas complémentaires seront facturés.
- La réservation est confirmée si l'acompte est réglé dans les 14 jours de l'émission de la facture. Si aucun acompte n'est demandé, la réservation est confirmée si le contrat est renvoyé signé dans les 14 jours. La date utile est la date d'envoi.
- Facturation & Modes de paiement.**
 - ✓ Si un acompte est demandé, la facture définitive sera envoyée après le séjour.
 - ✓ Les factures devront être réglées dans le délai indiqué.
 - ✓ Sauf autre accord, les factures seront réglées par virement bancaire. Un reçu sera délivré pour les paiements en liquide, et jamais pour des montants supérieurs à ceux que la loi autorise.
- ✓ Le paiement tardif d'une facture entraînera un coût administratif de 15 EUR. Les intérêts de retard légaux seront également portés en compte.
- ✓ Celui qui organise un séjour pour un groupe est responsable du paiement intégral de la facture. Aucune facture individuelle ne sera délivrée, ou aucun paiement individuel accepté.
6. Le nombre de personnes maximal pour un séjour (intérieur ou extérieur) ne peut pas être dépassé.
7. Le lieu de séjour devra être nettoyé selon les directives du centre. Après inventaire et contrôle de l'infrastructure, les éventuels dégâts, objets manquants ou le nettoyage complémentaire seront facturés. Le nettoyage insuffisant, les dégâts ou les objets manquants qui n'auraient pas été constatés lors du départ pourront encore être mis à charge du groupe s'ils ont manifestement été causés par le groupe en question. Le responsable du centre en tiendra le groupe avisé au plus vite.
8. Celui qui organise le séjour d'un groupe est responsable de faire assurer le groupe et chacun de ses membres individuellement contre les dégâts qu'ils pourraient causer à *Scouts en Gidsen Vlaanderen* Asbl, à ses centres d'hébergement Hopper ou à ses usagers. La preuve de la couverture d'assurance pourra être requise à tout moment et sera présentée à première demande au responsable du centre.
9. **Annulation.**
 - ✓ L'annulation constitue une renonciation totale au séjour, et peut exclusivement se faire par écrit.
 - ✓ En cas d'annulation, le prix sera facturé conformément aux frais de séjour du nombre minimal de participants prévu dans le contrat. Si le lieu de séjour peut encore être loué en tout ou en partie, ce prix sera remboursé en due proportion.
 - ✓ En cas d'annulation moins de 14 jours avant le début du séjour, le prix correspondant aux réservations effectuées à ce moment sera dû dans son intégralité. Ceci correspond à l'indemnité forfaitaire pour la rupture tardive du contrat.
10. Les données transmises dans le cadre de cette réservation seront sauvegardées dans la base de données gérée par *Scouts en Gidsen Vlaanderen* Asbl. Elles seront utilisées exclusivement pour transmettre des informations liées à la réservation du séjour en question et à nos activités. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, vous conservez le droit d'en demander la rectification.
11. Pour tout litige, seuls les tribunaux d'Anvers seront compétents.

Règlement d'ordre intérieur du Centre d'hébergement de jeunesse Hopper Drieboomkensberg

Bienvenue à Drieboomkensberg !

1. GENERALITES

Signalez-vous à l'accueil lors de votre arrivée.

Chaque groupe devra être accompagné d'un(e) responsable âgé(e) de 18 ans minimum.

Pour les groupes scolaires, un enseignant devra toujours être présent, ce compris durant les soirées et les nuitées.

Drieboomkensberg décline toute responsabilité en cas d'accident ou de dégâts matériels causés par le groupe durant son séjour.

Le groupe et son responsable devront être en ordre d'assurance.

Les animaux de compagnie ne sont JAMAIS admis dans le domaine.

2. PAIEMENT

Au moment de la réservation, un acompte correspondant à 25% des frais de séjour sera demandé, avec un minimum de 50 EUR.

Le solde sera payé par virement après la fin du séjour.

L'acompte pourra être retenu à titre de garantie pour la réparation des dégâts éventuels.

En cas d'annulation, l'acompte ne sera pas remboursé.

Des tarifs avantageux sont fixés chaque année pour les activités de jeunesse. Les activités de jeunesse bénéficient d'une priorité dans les réservations durant au moins 6 mois avant les périodes de vacances. Concrètement, les activités de jeunesse peuvent donc réserver le 1^{er} janvier de l'an X pour un séjour durant toute l'année X+2, et tous les autres groupes pour l'année X+1.

La facture sera réglée par virement dans les 10 jours de la fin du séjour (ou de la date de réception de la facture). En cas de paiement tardif, des intérêts de 1,5 % par mois seront dus de plein droit depuis la date de la facture, et ce sans mise en demeure. Pour tous litiges, seuls les tribunaux de Turnhout seront compétents.

3. MAGASIN

Le magasin dispose de produits de première nécessité, pour vos éventuels oublis. Des boissons non alcoolisées y sont disponibles en quantité.

Du pain peut être commandé pour le lendemain, auprès du responsable du Centre.

Les commandes pourront se faire jusque 19h, et le pain sera disponible le lendemain à partir de 8h.

Aucun fournisseur ou livreur particulier n'est admis sur le domaine.

BÂTIMENT PRINCIPAL

Veillez à arriver à temps dans le réfectoire pour les repas :

Petit-déjeuner : 8h30 Dîner : 12h15 Goûter : 16h00 Souper : 18h15

Vous veillerez à aider à dresser les tables et à les débarrasser, à essuyer la vaisselle, et à ranger le réfectoire et le bar.

Merci de veiller à l'hygiène en séparant les restes de nourriture et la vaisselle.

Avant votre départ, veillez à nettoyer tous les locaux utilisés.

BLOKHUT ET KRAAIENEST

Lors de votre arrivée vous recevrez un inventaire. Les effets manquants ou abîmés devront être signalés lors de votre arrivée, et au moment du départ.

Tous les locaux, les sanitaires et la cuisine devront être lavés à l'eau et au savon (écologique).

Faites particulièrement attention à respecter le sommeil de chacun entre 23h et 8h et ne dérangez pas les autres groupes sur leur terrain ou dans les bâtiments.

DRAPS

Chacun apportera une housse de matelas et une taie d'oreiller, ainsi qu'un sac de couchage ou des draps. Des couvertures sont à disposition.

Nous vous souhaitons un agréable séjour à Drieboomkensberg !